

LA FRANCAISE LUX
Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable
60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 66. 785
(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT JKC ASIA BOND 2023 (LE « COMPARTIMENT »)

Luxembourg, le 20 juin 2022

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») vous informe par la présente des changements suivants à apporter aux caractéristiques du Compartiment :

1) Modification de l'objectif d'investissement et autres modifications connexes

L'objectif d'investissement du Compartiment sera modifié afin de refléter l'extension de la date d'échéance de son investissement. À compter du 20 juillet 2022 (la « **Dated** entrée en vigueur »), l'objectif d'investissement sera libellé comme suit¹:

« **Objectif** Générer un revenu élevé sur une ~~période d'investissement de sept ans à compter de la date de lancement du compartiment~~ jusqu'au 31 décembre 2025 ».

En conséquence de ce changement, la dénomination du Compartiment sera modifiée en **JKC Asia Bond 2025**, la période de souscription a été prolongée jusqu'au 30 avril 2024 et la date limite jusqu'à laquelle certains investissements seront évalués à l'aide du cours vendeur a été prolongée jusqu'au 30 avril 2024.

2) Changement de la politique d'investissement

La politique d'investissement du Compartiment sera modifiée afin de (i) prévoir des investissements en obligations dont l'échéance estimée est décembre 2025 au plus tard et/ou en obligations avec une échéance plus longue, mais qui ont une option d'achat avant le 31 décembre 2025, (ii) prévoir l'augmentation de l'exposition aux actions de 10 % à 20 %, (iii) prévoir une exposition aux devises NOK et SEK et (iv) prévoir la possibilité d'investir dans des swaps sur défaut de crédit (credit default swaps) indicels.

¹ Les ajouts apparaissent en bleu, les parties supprimées en rouge

À compter de la Date d'entrée en vigueur, la politique d'investissement et le paragraphe 2 de la rubrique « Instruments dérivés et techniques » seront ainsi libellés de la façon suivante ²:

« Le compartiment investit principalement dans des ~~obligations d'État et des obligations d'entreprises assorties de toutes notations de crédit et domiciliées dans des pays d'Asie-Pacifique, à l'exception du Japon, arrivant à échéance le 31 décembre 2025 au plus tard et/ou dans des obligations à plus longue échéance, mais qui ont une option d'achat avant le 31 décembre 2023~~2025. Les caractéristiques ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) sont évaluées et intégrées dans l'analyse des investissements cibles du gestionnaire d'investissement, comme expliqué plus en détail dans la rubrique « Stratégie ».

Plus précisément, le compartiment investit jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de créance à taux fixe et variable, ainsi que dans des instruments du marché monétaire émis *essentiellement* dans ~~ces~~ pays d'Asie-Pacifique. Le compartiment pourra également investir dans des titres de créance émis dans d'autres pays dont jusqu'à 20 % de son actif net dans les pays émergents hors pays de l'OCDE et d'Asie-Pacifique. Le compartiment n'investira pas dans des titres dépréciés ou en souffrance au moment de l'investissement. Le compartiment peut conserver des titres dépréciés ou en souffrance.

Le compartiment peut investir dans les placements suivants, ou y être exposé jusqu'à hauteur du pourcentage des actifs nets indiqué :

- obligations convertibles : 30 %
- actions ~~(par le biais d'une exposition aux obligations convertibles) : 10 %~~ : 20 %
Le fonds ne pourra pas acheter d'actions en direct, mais il pourra être indirectement exposé au risque lié aux actions du fait qu'il détiendra des obligations convertibles dans la limite de 10 % de l'actif net et pourra être directement investi en actions dans la limite de 10 % de l'actif net, uniquement en cas de restructuration d'une obligation, standard ou convertible, par l'émetteur.
- titres en difficulté ou en défaut : 10 %
- autres OPCVM/OPC : 10 %

Le compartiment valorise des caractéristiques environnementales ou sociales (SFDR Article 8).

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments assimilés à des liquidités à titre accessoire. Ceux-ci peuvent inclure des OPC monétaires ou des OPC dont l'échéance pondérée globale de l'investissement ou la fréquence de révision des taux d'intérêt ne dépasse pas douze mois.

L'exposition du compartiment à des devises locales, *SEK, NOK* ou du G7 peut atteindre 100 %. Les investissements en devises autres que l'USD sont couverts en USD.

Cependant, il peut toujours y avoir un risque de change en raison d'une couverture imparfaite. La duration modifiée du compartiment peut varier de 0 à 6 et diminue au fil du temps.

² Les ajouts apparaissent en bleu, les parties supprimées en rouge

Le compartiment est géré de manière active et discrétionnaire. Le compartiment n'est pas géré par référence à un indice.

Remarque : Dans l'intérêt des actionnaires, au cours de la période de souscription (à savoir jusqu'au ~~31 décembre 2021~~ 30 avril 2024), les valeurs mobilières du portefeuille cotées ou négociées sur une bourse officielle ou sur un autre marché réglementé seront évaluées sur la base du cours vendeur ; ces valeurs mobilières seront ensuite évaluées sur la base du cours acheteur.

Instruments dérivés et techniques

*« (...) Outre les instruments dérivés de base (définis dans la section « Utilisation des instruments dérivés et des techniques de gestion efficace de portefeuille par les compartiments »), le compartiment peut avoir recours à des swaps sur défaut de crédit (CDS individuels « single name » ~~uniquement~~ et **indiciels**). (...)»*

3) Changement de méthode de gestion des risques

Suite à la nouvelle possibilité d'investir dans des swaps sur défaut de crédit indiciels, la méthode de gestion des risques a été modifiée, passant de la méthode Engagements à la méthode de la VaR absolue. Le ratio de levier brut maximal attendu s'élève à 100 %.

Si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications mentionnées ci-dessus, vous pouvez demander le rachat de vos actions jusqu'au 19 juillet 2022 à 11 heures. Il est rappelé aux actionnaires qu'en conformité avec le prospectus de la Société aucune commission de rachat n'est due en cas de rachat d'actions.

La version mise à jour du prospectus (intégrant notamment les changements ci-dessus) sera disponible au siège de la Société dès qu'elle aura été validée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Avec nos meilleures salutations,

Au nom du Conseil d'administration